

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 10293
Numéro SIREN : 820 017 689
Nom ou dénomination : 404 Place Vendôme

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2022 sous le numéro de dépôt 10776



2201078101



REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCÈS VERBAL DE DÉPÔT D'ACTES

Dénomination : 404 Place Vendôme

Numéro RCS : 820 017 689

Numéro Gestion : 2016B10293

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 11 R DU CONSERVATOIRE
75009 PARIS

Numéro du Dépôt : 2022R010776 (2022 10781)

Date du Dépôt : 25/01/2022

- Type d'acte : Procès-verbal

Date de l'acte
: 16/12/2021

Décision 1 : Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

fait à Paris, le 25 janvier 2022

163 19293
404 PLACE VENDOME
Société par actions simplifiée
au capital de 13.000 euros
11, rue du Conservatoire 75009 Paris
820 017 689 RCS Paris

PA 16/12/21
**PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION DES ASSOCIES
PAR VOIE DE CONSULTATION ECRITE
INITIEE LE 9 DECEMBRE 2021**
16

Greffé du tribunal de commerce de Paris	
Acte déposé le :	
25 JAN. 2022	
Sous le N° :	10416

Le 16 décembre 2021,

Monsieur Alexandre Karkegi, conformément à l'article 15.2.1 des Statuts et en sa qualité de Président (le "Président") de la société 404 PLACE VENDOME (ci-après la "Société"), a adressé aux associés de la Société des formulaires de vote par correspondance, dans le cadre d'une consultation écrite initiée le 9 décembre 2021.

Il a, en application de l'article 15 des statuts, clôturé cette consultation le 16 décembre 2021 et en a dressé le présent procès-verbal.

Première résolution

Dissolution anticipée de la Société

La collectivité des associés, en application de l'article L. 225-248 du code de commerce, après avoir pris connaissance des comptes arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'approuvés par décision collective des associés du 9 décembre 2021 et faisant apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social,

décide de procéder à la dissolution anticipée de la Société.

Sur cette résolution, le Président a reçu jusqu'au 16 décembre 2021 inclus les votes défavorables d'associés détenant ensemble 7.995 actions, tandis qu'un associé détenant 5.005 actions n'a à cette date exprimé aucun vote, de sorte que cette résolution est rejetée.

Deuxième résolution

Dissolution anticipée de la Société

La collectivité des associés, en application de l'article L. 225-248 du code de commerce, après avoir pris connaissance des comptes arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'approuvés par décision collective des associés du 9 décembre 2021 et faisant apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social,

décide de procéder à la dissolution anticipée de la Société.

Sur cette résolution, le Président a reçu jusqu'au 16 décembre 2021 inclus les votes défavorables d'associés détenant ensemble 7.995 actions, tandis qu'un associé détenant 5.005 actions n'a à cette date exprimé aucun vote, de sorte que cette résolution est rejetée.


Monsieur Alexandre Karkegi
Président